

COMMUNIQUE



GET/07/02

Le 24 avril 2007

Diffusion immédiate

Communiqué de Groupe Eurotunnel SA et Eurotunnel Group UK plc

L'assemblée générale extraordinaire de la nouvelle société Groupe Eurotunnel SA (GET SA) ainsi que celle de sa filiale Eurotunnel Group UK plc (EGP) se sont tenues le 23 avril 2007.

Ces assemblées générales ont conféré aux conseils d'administration de GET SA et d'EGP les autorisations nécessaires à l'émission des valeurs mobilières prévues dans le Plan de Sauvegarde et décrites dans la Note d'Opération, dans les conditions qui y sont précisées.

L'Assemblée générale de GET SA a également délégué au Conseil la possibilité de procéder à des augmentations de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, permettant, si elles sont réalisées, de rembourser en espèces tout ou partie des ORA II.

Jacques Gounon, Président-Directeur général d'Eurotunnel, a déclaré :

« Tout est maintenant en place en termes de mécanisme de relation. Si l'Offre Publique d'Echange réussit le 15 mai 2007, cette décision, prise dans l'intérêt des actionnaires actuels d'Eurotunnel, permettra, s'ils souscrivent à ces futures augmentations de capital, de rembourser en espèces tout ou partie des ORA II. »

Les modalités de l'OPE et de la réorganisation d'Eurotunnel ont fait l'objet d'une Note d'Information ayant reçu visa de l'AMF le 4 avril 2007 sous le numéro 07-112 et d'un Prospectus (composé d'un Document de Base enregistré le 21 mars 2007 par l'AMF sous le numéro I.07-021 et d'une Note d'Opération ayant reçu visa de l'AMF le 4 avril 2007 sous le numéro 07-113).

Ces documents sont consultables sur Internet sur www.groupe-eurotunnel.com (accessible aussi via le site d'Eurotunnel www.eurotunnel.com) ou sur www.amf-france.org. Ils sont également disponibles sans frais au siège social de l'entreprise.

GET SA et EGP attirent l'attention du public sur les facteurs de risque décrits dans le Prospectus.